AR PREFECTURE
016-200054047-20170406-2017_04_16_19-DE
Reçu le 14/04/2017

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Excusés-Absents : 08
Délégations : 06

Date de Convocation:
29 mars 2017

Date d'affichage :
29 mars 2017

Le six avril deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 29 mars 2017, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints,
M. PAULET Didier, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, M. LASCAUX Laurent, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s:
M. GUINOT Jean-François ; M. PONTCHARRAUD Michel ; M. VIGNAUD Jean-Michel ; Mme LAFONT Cindy ; M. MASDOUMIER Pascal ; Mme NGOMBET BITOO Madeleine ; M. POINTIER Emeric ; Mme VICTOR Nathalie

Délégations :
M. GUINOT Jean-François à M. PAULET Didier ; M. PONTCHARRAUD Michel à M. GAULTIER Emmanuel ; M. VIGNAUD Jean-Michel à Mme COURSAGET Mireille ; M. MASDOUMIER Pascal à M. BOOB Frédéric ; M. POINTIER Emeric à M. GERMANEAU Gilbert ; Mme VICTOR Nathalie à Mme LAMANT Marie-Line

Secrétaire de séance :
M. LASCAUX Laurent

2017/04/16
N°19

19 - Personnel communal – Annulation de la délibération N°14 du 16 Mars 2017 portant sur la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'avère nécessaire d'annuler la délibération n°14 validée au Conseil Municipal du 16 Mars 2017 portant sur la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

En effet, suite aux divers entretiens, le candidat retenu pour le poste ne peut pas bénéficier d'un détachement sur un emploi fonctionnel sans qu'il ne subisse en contrepartie une baisse de rémunération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- . Accepte l'annulation de la délibération n°14 du 16 Mars 2017 portant sur la création d'un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 13 avril 2017

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens